



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 février 2026**

**2026-02-07**

**Validation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75  
Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléé : 1*)  
Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 2*)  
  
Votants : 41

Le 5 février 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 30 janvier 2026.

**Présents :** Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

**Absents excusés :** Raymond BOBY (Bournois) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux).

**Absents :** André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Pierre FILET (Montagny-Servigney) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

**Absents représentés :** Marie-Hélène EVRARD (Tallans), *pouvoir à Philippe JANUEL* ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Alain ROTH*.

**Absents suppléés :** Annie GROSJEAN (Nans), représentée par son suppléant Daniel MENIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas GRUNEISEN

**2026-02-07 Validation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Laurent TOURTIER, vice-président en charge des ressources humaines, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 30 janvier 2025,

**Considérant** la nécessité de faire évoluer ce tableau en prenant en compte les mouvements intervenus depuis cette date (recrutements, départs d'agents, mutations, changements de grades),

Il est proposé à l'assemblée de valider le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme suivant :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Durée de travail	Nombre	Nouvel état
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché	35	2 (1 NT)	0 Vacant - 2 Pourvu
	Contractuel de droit public	Chargé de mission (Attaché)	35	1 (1 NT)	0 Vacant - 1 Pourvu
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	2 (1 NT)	1 Vacant - 1 Pourvu
		Rédacteur	35	5 (2 NT)	0 Vacant - 5 Pourvu
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35	6 (0 NT)	0 Vacant - 6 Pourvu
		Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	35	3 (1 NT)	0 Vacant - 3 Pourvu
		Adjoint Administratif	35	11 (4 NT)	0 Vacant - 11 Pourvu
		Adjoint Administratif	31,5	1 (0 NT)	0 Vacant - 1 Pourvu
		Adjoint Administratif	24	5 (1 NT)	0 Vacant - 5 Pourvu
		Adjoint Administratif	17,5	1 (0 NT)	1 Vacant - 0 Pourvu
Animation	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'Animation	35	1 (0 NT)	1 Vacant - 0 Pourvu

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Durée de travail	Nombre	Nouvel état
Technique	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	35	1 (1 NT)	0 Vacant - 1 Pourvu
	Agents de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	35	2 (0 NT)	0 Vacant - 2 Pourvu
	Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 2ème classe	35	1 (1 NT)	0 Vacant - 1 Pourvu
		Technicien	35	1 (0 NT)	1 Vacant - 0 Pourvu
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	35	1 (0 NT)	1 Vacant - 0 Pourvu
		Adjoint Technique Principal de 2ème classe	7	1 (1 NT)	0 Vacant - 1 Pourvu
		Adjoint Technique Principal de 2ème classe	35	2 (0 NT)	0 Vacant - 2 Pourvu
		Adjoint Technique	35	4 (1 NT)	1 Vacant - 3 Pourvu
		Adjoint technique	28	1 (0 NT)	0 Vacant - 1 Pourvu
		Adjoint Technique	4,5	1 (1 NT)	0 Vacant - 1 Pourvu
Médico sociale	Éducateurs territoriaux de jeunes enfants	EJE de classe exceptionnelle	35	1 (0 NT)	0 Vacant - 1 Pourvu

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

**- décide de valider le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0